RÈGLEMENT (EXTRAIT)

Bracelet d‘identification

Les clients du camping doivent porter leur bracelet de manière visible à tout moment entre la mi-mai et la mi-octobre. Il est utile pour permettre à notre personnel de sécurité d‘identifier nos campeurs.

Places de stationnement

À votre arrivée, vous recevrez une carte de stationnement du Camping Miralago que vous devrez placer dans votre véhicule de manière à ce qu‘elle soit bien visible. Sur cette carte, vous inscrirez le numéro de votre emplacement et la plaque d‘immatriculation de votre véhicule, en cas d‘événements extraordinaires tels que des dommages de parking ou un changement de place.

Véhicules électriques

Il est interdit de recharger les véhicules électriques aux bornes électriques. A l‘avenir, des bornes de recharge supplémentaires seront installées pour les véhicules électriques. Les vélos électriques normaux ne sont pas concernés.

Le non-respect du règlement peut entraîner l‘expulsion du site. Le camping décline toute responsabilité pour tout dommage causé par des événements naturels de quelque nature qu‘ils soient.

Règlement des parcelles

Sur les 2 premières rangées des emplacements frontaux, il n‘est possible de placer qu‘un seul mobile home, caravane ou grande tente dont l‘avant ou l‘arrière donne sur le lac. Aucune voiture ne peut être garée sur ces parcelles - elles doivent être garées à l‘extérieur de la barrière sur le parking général du Miralago. La loi sur le camping interdit l‘installation de plusieurs grandes tentes sur une même parcelle. L‘installation en diagonal n‘est pas autorisée – pour respecter la vue des locataires des parcelles situées derrière ce qui concerne les (parcelles de devant : 141, à 146, 149, 152, 153, à 161). Les espaces situés directement devant les terrasses des bungalows sont réservés aux petits véhicules et aux camionnettes sans tente de toit jusqu‘à une hauteur de 1,90 m. Les caravanes et les camping-cars n‘y sont pas autorisés. Cela concerne les numéros d‘emplacement 96, 99, 110, 113 et 124. Les limites de l‘emplacement loué doivent être clairement respectées, les routes et les voies d‘accès doivent être dégagées à tout moment.

Longueur totale du mobile / de la caravane

La longueur maximale ne doit pas dépasser celle indiquée sur le plan du terrain. La longueur totale de la parcelle indiquée sur le plan au moyen des lettres S, M, L, XL, XXL est obligatoire pour votre réservation. Veuillez mesurer exactement votre véhicule. Les écarts par rapport à votre réservation d‘emplacement confirmée ne vous donnent pas le droit de réserver un autre emplacement sur le site. La longueur totale de votre véhicule ne doit pas dépasser la taille indiquée par la lettre. Des emplacements des catégories Gold et Superior ne peuvent pas être loués à des véhicules de taille beaucoup plus petite.

Catégorie	LONGUEUR
S	6 m
M	7 m
L	8 m
XL	9,5 m
XXL	11 m

Repos nocturne

de 23.00 à 07.00
Basse saison de 22.00 à 07.00

Heures d‘ouverture des barrières

de 08.00 à 22.00
Basse saison de 8.30 à 22.00

LATE CHECK-IN

À côté de la réception se trouve l’écran avec les places libres, qui sont numérotées. Une impression du plan des places se trouve à côté. Les places non numérotées sur le plan des places sont réservées ou non disponibles, on vous en prie de les laisser libres.
Vous pouvez choisir vous-même l’une des places numérotées et vous inscrire à la reception le lendemain matin.